



CAUTIONS PROFESSIONNELLES ET DIVORCE

Par **grisounette58**, le **24/08/2015** à **10:39**

bonjour

mon mari s est porté caution sur des découverts bancaires de la societe ou il était gerant non salarié et moi meme salariée

cette societe a été liquidée

il n'a aucun revenu de remplacement, ne pouvant pretendre au chômage

quant a moi, je n'ai que 1000€ d indemnité

il a reçu une convocation au tribunal concernant le remboursement de ces cautions soit 30 KE

comment peut il tenter d'annuler cette dette , etant sans revenus ?

nous ne pouvons pas , financierement, prendre un avocat !

D 'autre part, puis je etre inquiétée sur mes revenus ?

merci